

doute les heureux résultats. Nous ne prétendons pas que le système anglais réponde dans tous ses détails aux besoins du Dominion, mais nous croyons qu'avec les modifications que nous allons présentement soumettre, on trouverait dans l'adoption de ses principes essentiels un remède efficace contre les principaux vices de notre propre système.

De ce qui a été dit jusqu'ici, on comprendra que les principes fondamentaux des règlements du service civil du gouvernement impérial consistent dans l'examen de concours ouvert à tout le monde, et l'avancement au mérite.

33. Il peut paraître superflu de faire des observations plus détaillées en faveur du système que nous recommandons et qui a produit de si heureux résultats dans le Royaume-Uni après nombre d'essais d'un caractère tout à fait décisif. Mais il y a sans doute encore des personnes qui voudraient voir conserver sous une forme ou sous une autre le patronage politique au lieu d'adopter le système du choix et de l'avancement au mérite. Nous croyons donc nécessaire, par respect pour l'opinion de ceux qui peuvent ainsi différer avec nous sur quelques points, d'ajouter encore les observations suivantes. Les considérations qui nous ont portés à recommander le système de l'examen de concours pour notre propre service peuvent être brièvement énoncées comme suit :

Nous ne prétendons pas que pour avoir le mieux réussi à un examen de concours, un candidat devra nécessairement remplir avec plus de succès les devoirs de la charge qu'il aura obtenue, mais nous croyons que ce système exclura du service les personnes incompétentes, diminuera les chances d'y nommer des candidats impropres. Et nous sommes convaincus que l'examen de concours libre basé sur le travail et les devoirs à accomplir, la preuve des conditions voulues d'âge, de santé et de bonnes mœurs, et un stage avant la nomination, constituent le système le plus juste et le plus pratique de recruter le service, et que—cela a été prouvé ailleurs, et il en sera ainsi chez nous—l'on obtiendra par là les meilleurs fonctionnaires publics possibles.

Nous prétendons que c'est le moyen le plus efficace et même réellement le seul de faire disparaître entièrement et pour toujours toutes occasions pour les influences politiques de s'exercer dans les nominations et l'avancement des employés civils, ce que nous croyons être si préjudiciable aux intérêts publics. Nous croyons aussi que l'on relèverait par ce moyen le niveau intellectuel du service et augmenterait de beaucoup son efficacité, ce qui serait, au besoin, d'un avantage presque incalculable comme, par exemple, lorsqu'il se présenterait une somme inaccoutumée de travail exigeant beaucoup d'habileté. Ces opinions sont fortement appuyées par les importants témoignages soumis avec le présent rapport.

34. Avec un pareil système le service public serait ouvert à tout le monde, au lieu d'être, dans une grande mesure un corps contrôlé par les partis politiques. Tous les jeunes gens intelligents et instruits auraient l'occasion d'obtenir par leurs seuls mérites l'entrée dans un service où ils pourraient être certains d'avoir de l'avancement à condition de continuer à perfectionner leur intelligence et d'accomplir avec soin les devoirs de leurs charges.

35 Les fonctionnaires civils seraient à l'abri des accusations de partisannerie qu'on leur lance périodiquement aux époques d'excitation politique. Il serait impossible d'accuser de partisannerie politique dans l'exercice de